



Date de dépôt : 13 novembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite de Amar Madani : Bilan de la collaboration** **entre les HUG et le CHUV ?**

En date du 27 septembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Je souhaite attirer votre attention sur la collaboration entre les HUG (Hôpitaux universitaires de Genève) et le CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois).

Plusieurs initiatives ont été lancées par le passé en faveur de cette collaboration pour améliorer la qualité des soins, optimiser les ressources et surtout favoriser la recherche médicale.

Afin de mieux cerner l'impact de cette collaboration tant au niveau des services et politiques de santé que des patients, je vous saurais gré de bien vouloir me fournir un bilan détaillé de cette politique, plus précisément je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- **Quel est le bilan actuel de la collaboration des HUG avec le CHUV et où en est-on ?***
- **Quels sont les protocoles de collaboration signés entre les deux centres et dans quels domaines spécifiques (soins, recherches, formation, etc.) ?***
- **Quelles mesures sont actuellement en cours pour créer des partenariats structurés ?***
- **Quels sont les points forts de Genève par rapport au CHUV ?***
- **Quelle stratégie préconisez-vous pour que Genève réussisse ce partenariat tant souhaité avec le CHUV ?***

Je vous remercie par avance pour l'attention particulière que vous accorderez à mes questions en me fournissant toutes les informations détaillées.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond aux différentes questions posées de la manière suivante.

Quel est le bilan actuel de la collaboration des HUG avec le CHUV et où en est-on?

L'Association Vaud-Genève élabore et met en œuvre la collaboration entre les 2 hôpitaux universitaires romands, le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), ainsi qu'avec les facultés de médecine et les représentants de la santé publique des deux cantons.

La concentration des prestations de médecine hautement spécialisée ainsi que la nécessité d'accroître la masse critique de patients sur leurs sites respectifs ont conduit l'Association Vaud-Genève à la création de structures hospitalo-universitaires en vue de la mise en commun des services existant au sein de chaque institution.

A ce jour, plusieurs entités ont été créées dont la direction est organisée soit par le biais de comités composés de représentants de chaque institution soit par un médecin chef de service ou par un médecin chef de service par site universitaire :

- Centre universitaire romand de la mémoire et des neurosciences (CUROMENS);
- Centre universitaire romand de cardiologie et chirurgie cardiaque pédiatriques (CURCCCP);
- Centre universitaire romand de chirurgie pédiatrique (CURCP);
- Centre universitaire romand de chirurgie thoracique (CURCT);
- Centre hospitalo-universitaire romand d'implants cochléaires (CURIC);
- Centre universitaire romand de médecine légale (CURML);
- Centre universitaire romand de transplantations (CURT);
- Centre universitaire romand de médecine hyperbare
- Programme latin de don d'organes (PLDO);
- Unité romande de néphrologie pédiatrique

- Unité romande d'immuno-rhumatologie pédiatrique;
- Centre des maladies trophoblastiques;
- Centre d'expertise romand du médicament (CERMED).

Par ailleurs, l'Association Vaud-Genève a développé des collaborations en marge de celles strictement médicales dans les domaines de la formation, du codage et des achats, pour ces derniers, au sein de la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale et via la plateforme logistique Plexus santé. Ces collaborations ont non seulement pour objectif de renforcer l'efficacité mais également celui de permettre le développement d'une culture et de stratégies communes au sein des deux institutions.

En dehors des activités propres à l'Association Vaud-Genève, les 2 institutions entretiennent des relations régulières au niveau aussi bien institutionnel que du métier, dont certaines d'entre elles sont formalisées par des protocoles de collaboration.

Quels sont les protocoles de collaboration signés entre les deux centres et dans quels domaines spécifiques (soins, recherches, formation, etc.) ?

Les HUG comptent 64 partenariats formels, bilatéraux ou multipartites avec le CHUV. Ces conventions peuvent être classifiées dans les 3 catégories suivantes :

- les partenariats bilatéraux encadrant des collaborations entre des services des 2 institutions dans les domaines médical (prise en charge commune, partage d'expertise, tournus d'internes ou de chefs de clinique à des fins de formation), des achats, de la formation et de la recherche;
- les conventions réglant le fonctionnement des entités créées dans le cadre de l'Association Vaud-Genève;
- les conventions multipartites, dont les HUG et le CHUV sont parties, régissant le fonctionnement d'initiatives communes, souvent hospitalo-universitaires, telles que le Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) ou le Swiss Cancer Center Léman.

Quelles mesures sont actuellement en cours pour créer des partenariats structurés ?

Les discussions menées au sein du comité de direction de l'Association Vaud-Genève, rassemblant les secrétaires généraux des départements de la santé des cantons de Vaud et de Genève, les directeurs généraux et les directeurs médicaux du CHUV et des HUG, les doyens des facultés de

médecine de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Université de Genève (UNIGE), les directeurs des offices cantonaux de la santé des cantons précités ainsi que, s'ils l'estiment opportun, la conseillère d'Etat chargée de la santé du canton de Vaud et le conseiller d'Etat chargé de la santé du canton de Genève, ont pour objectif la mise en place de règles de coordination relatives au dépôt des candidatures dans le cadre des procédures d'attribution de médecine hautement spécialisée.

Des échanges quant à la mise en place de formations communes et de rapprochements et actions sur des domaines d'intérêts partagés ont également lieu dans le cadre des comités de direction Vaud – Genève (politique du médicament, codage, achats, développement des compétences).

En outre, plusieurs nouveaux accords bilatéraux sont en cours de préparation entre les 2 institutions, notamment dans le domaine de la cardiologie et de la prise en charge hautement spécialisée en pédiatrie.

Quels sont les points forts de Genève par rapport au CHUV ?

La présence dans le canton de Genève de nombreuses organisations internationales et organisations non gouvernementales en matière de santé permet d'accroître la visibilité des HUG. A ce sujet, il est utile de mentionner les centres collaborateurs développés en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé ainsi que les relations avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) dans le cadre de projets de recherche.

Le site du Campus Biotech, regroupant des équipes de recherche de renommée mondiale, et les développements prévus en matière de neurosciences représentent un atout indéniable pour les HUG.

Le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation chirurgicales, par le biais de la Fondation suisse pour l'innovation et la formation en chirurgie (SFITS), est également un point fort de Genève.

La proximité avec la France permet d'agrandir non seulement le bassin de population mais également l'expertise pour une offre de soins augmentée. Pour exemple, le projet Interreg TM2, développé avec le Centre Léon Bérard à Lyon, qui vise à offrir aux patients suisses et français un accès facilité aux essais cliniques conduits dans les différents centres hospitaliers de la région.

Quelle stratégie préconisez-vous pour que Genève réussisse ce partenariat tant souhaité avec le CHUV ?

Les actions proposées sont les suivantes :

- détermination des domaines d'expertise prioritaires pour les HUG en collaboration avec la faculté de médecine de l'UNIGE;
- répartition, entre les 2 institutions, des prestations de médecine hautement spécialisée touchant un volume restreint de patients;
- renforcement de l'action du CHUV et des HUG en tant qu'entité unique dans le cadre de la médecine hautement spécialisée auprès des institutions hospitalières de Romandie;
- favorisation de la mise en place de formations communes, plus particulièrement au sein de la SFITS;
- facilitation des procédures pour l'obtention des droits de pratique cantonaux pour les collaborateurs intervenant sur les 2 sites, ainsi que du développement de projets de recherches multi-sites.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET